

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE :—L'enseignement religieux dans les écoles—Mgr Joseph-Norbert Provencher—Ordination du R. P. J.-A. Brachet, O. M. I.—La taxe pour les écoles séparées—Nouveau Code de droit canonique et théologie morale—La mode—Marcel Dugas—Vêtire et oblation à la Maison-Chapelle—A l'Académie Sainte-Marie—A la Maison Provinciale—Machines à repasser—Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

VOL. XVII

15 AOUT 1918

No 16

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LES ECOLES

D'APRES LE NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE

Canon 1372.—1. Tous les fidèles doivent être, dès l'enfance, instruits de telle sorte que non seulement on ne leur enseigne rien de contraire à la religion catholique et à l'honnêteté des mœurs, mais que l'instruction religieuse et morale ait la première place dans l'enseignement.

2. Non seulement les parents, mais aussi tous ceux qui tiennent leur place ont le droit et le devoir le plus stricts de veiller à l'éducation chrétienne des enfants.

Canon 1373.—1. Dans toute école élémentaire, l'instruction religieuse doit être donnée aux enfants, suivant leur âge.

2. Que la jeunesse qui fréquente les écoles secondaires et supérieures reçoive un enseignement doctrinal religieux plus complet, et que les Ordinaires des lieux veillent à ce que cela se fasse par des prêtres pleins de zèle et de science.

Canon 1374.—Que les enfants catholiques ne fréquentent pas les écoles non catholiques, neutres, mixtes, ouvertes aussi à des non catholiques. Il appartient à l'Ordinaire du lieu, seul, de décider, d'après les instructions du Siège apostolique, dans quelles conditions, et avec quelles précautions, pour éviter le danger de perversion, la fréquentation de ces écoles pourra être tolérée.

Canon 1375.—A l'Eglise appartient le droit de fonder, à tous les degrés de l'enseignement, des écoles non seulement élémentaires, mais secondaires et supérieures.

Canon 1376.—1. La constitution canonique d'une Université ou d'une Faculté catholique est réservée au Siège apostolique.

2. Une Université ou une Faculté catholique, même confiée à des ordres religieux quelconques, doit avoir ses statuts approuvés par le Siège apostolique.

Canon 1377.—Personne ne peut conférer des grades académiques qui ont des effets canoniques dans l'Eglise, si ce n'est en vertu d'une permission concédée par le Siège apostolique.

Canon 1379.—S'il y a manque d'écoles catholiques élémentaires ou secondaires, les Ordinaires des lieux principalement auront soin d'en fonder.

De même, si les Universités publiques ne sont pas imbues de la doctrine et du sens catholiques, il est à désirer que dans la nation ou dans la région, une Université catholique soit fondée.

Que les fidèles n'omettent pas d'apporter toute leur aide, suivant leurs ressources, à la fondation et à l'entretien des écoles catholiques.

MGR JOSEPH-NORBERT PROVENCHER

PREMIER EVEQUE DE SAINT-BONIFACE (1)

Sauveur et civilisateur de la Rivière-Rouge—Evêque laboureur

Deux fois détruite par la Compagnie du Nord-Ouest, en 1815 et en 1816, la colonie de lord Selkirk n'était pas remise de ses désastres à l'arrivée des missionnaires en 1818. Pendant quatre années consécutives, elle fut ravagée par les sauterelles et, maintes fois, ses habitants manifestèrent l'intention d'émigrer. Ce fut la présence des missionnaires, et surtout celle de l'évêque, qui donna de la stabilité à la colonie en y établissant la paix, en y faisant renaître le courage et l'espérance. Après chaque lutte, après chaque épreuve, toutes les familles, réconciliées et rassurées par la religion, reprenaient le travail avec ardeur.

Ce pays, qui jusqu'alors n'avait offert que le spectacle de la division, de la haine et de la vengeance, voyait tout à coup l'union régner entre ses habitants, sans distinction de croyances ni de races. Les exhortations de Mgr Provencher, non moins que ses exemples, amenèrent ce résultat. Aussi l'évêque était-il vénéré des protestants presque autant que des catholiques. Plus d'une fois, des anglicans et des méthodistes se recommandèrent à ses prières. L'un d'entre eux lui demanda même un jour de célébrer deux messes pour attirer sur sa famille et sur son travail la bénédiction du ciel.

A l'arrivée des missionnaires, la population, habituée à la vie nomade des prairies, était ignorante et avait des moeurs se rapprochant de celles des sauvages. Les idées d'art, de métier et d'agriculture lui étaient in-

(1) Cf. *Les Cloches*, 15 juillet, p. 174.

connues. La tâche de Mgr Provencher et de ses compagnons fut de prendre ce peuple et de l'élever.

A Pembina, M. Dumoulin avait donné des leçons d'agriculture. A Saint-Boniface, Mgr Provencher en faisait autant. Il ne craignait pas de mettre la main à la charrue et à tous les outils agricoles. Longtemps après sa mort, les vieillards rappelaient à leurs enfants que c'était le prélat, "leur bon père", comme ils se plaisaient à le nommer, qui leur avait appris à labourer et à cultiver leurs terres.

Obligé de travailler son champ pour vivre, l'évêque portait des soutanes usées et rapiécées, d'étoffe commune et grossière, dont il eût été difficile de dire la couleur. Son carrosse épiscopal était une grosse charrette à laquelle il attelait un boeuf; plus tard, il remplaça le boeuf par un cheval. Pour siège, dans cette voiture, il prenait une chaise qu'il liait solidement avec une corde, et il cheminait ainsi à travers la prairie, allant d'une mission à l'autre. Pour chassures, il avait de gros sabots en bois, tels qu'en portent les paysans. Il aimait mieux vivre dans cette pauvreté et se priver d'une foule de choses que de retrancher un sou à ses chères missions.

Pour exécuter les travaux d'une ferme qu'il avait établie il ne trouvait pas toujours des aides ni des serviteurs. Alors il faisait lui-même la besogne: fauchant le blé, liant les gerbes, les entassant en meules, s'adonnant aux travaux les plus humbles.

Il fit importer du Canada diverses espèces d'arbres fruitiers, pour en essayer la culture à Saint-Boniface et dans les environs. Il demanda aussi des graines de légumes pour ensemercer les jardins. En bon père de famille, il ne dédaignait pas de descendre aux plus petits détails pour se rendre utile à son peuple.

Il priait Mgr Plessis de n'envoyer dans le Nord-Ouest que des hommes d'élite. "Quand vous choisissez un sujet pour les missions, il est très important, Monseigneur, lui écrivait-il, que vous veilliez à ce qu'il soit habile à toutes sortes d'ouvrages; ici, il faut que le prêtre sache tout faire. Que Votre Grandeur ne regarde pas comme perdu un sujet d'espérance envoyé ici; à la Rivière-Rouge, il s'agit de planter la foi; en Canadà, il ne s'agit que l'entretenir."

Un trait caractéristique de cette vie apostolique fut l'assiduité du prélat à faire le catéchisme tous les jours, jusque dans sa vieillesse. Son zèle pour instruire les enfants ne se bornait pas aux heures de classe de l'école qu'il fit souvent lui-même; il profitait de toutes les occasions d'enseigner la religion. Lorsqu'il sortait pour aller visiter quelques familles, s'il rencontrait un enfant sur sa route, il s'arrêtait, l'appelait, et commençait à l'interroger sur le catéchisme ou sur les prières. L'enfant était-il ignorant? il l'engageait à se rendre le lendemain à l'évêché, pour y assister au catéchisme. Le nombre de ceux qui venaient était-il petit? il ne mettait pas moins de soins dans ses explications. Il lui arriva parfois

de n'avoir qu'un enfant ou un vieillard, et l'on ne constata pas la moindre diminution dans son zèle.

Un des premiers soins du bon évêque avait été d'établir des écoles à Pembina et à Saint-Boniface. A la suite d'une nouvelle délimitation, Pembina fut attribué aux Etats-Unis, et Mgr Provencher, à son grand regret, dut, en 1823, rappeler M. Dumoulin et les catholiques de ce pays. Dociles à sa voix, ces derniers fondèrent sur les bords de l'Assiniboine la paroisse de Saint-François-Xavier, qui devint bientôt l'une des plus prospères de la région.

Durant les quatre premières années de son épiscopat, la mission prospéra sous tous les rapports. Le bien-être matériel accompagna le bien-être moral. De 1822 à 1825, les récoltes furent excellentes et disposèrent les métis à chercher dans la culture des ressources que la chasse ne leur procurait que péniblement.

Emerveillée des résultats obtenus, la Compagnie de la Baie d'Hudson, cependant très parcimonieuse, dans une délibération du 2 juillet 1825, adressait des éloges à l'évêque catholique, et votait une subvention annuelle de 50 livres sterling pour ses missions, somme qu'elle doubla en 1830.

Les sauterelles avaient disparu; on croyait le pays délivré de tout sujet d'inquiétude lorsque, au printemps de 1826, un autre fléau vint le ruiner presque complètement. A la suite de la fonte des neiges, l'eau de la rivière Rouge monta graduellement depuis la fin d'avril jusqu'au 20 mai. Sortant de son lit, le fleuve inonda et détruisit toute la vallée. Les habitants et l'évêque se réfugièrent sur les coteaux du voisinage, que les eaux entouraient. Tout semblait désespéré. Le prélat, comptant uniquement sur le secours divin, ordonna deux jours de jeûne. Les eaux baissèrent après avoir occasionné de grands dégâts; elles avaient emporté plus de la moitié des maisons. La résidence de l'évêque et la chapelle avaient été épargnées, mais les objets qui s'y trouvaient avaient été détériorés.

A la suite de ce désastre, 250 personnes émigrèrent aux Etats-Unis. Mgr Provencher ne se laissa pas abattre par l'épreuve. Il réconforta ceux qui restèrent, les engagea à reconstruire leur logemnet et à cultiver leurs champs, leur donnant lui-même l'exemple.

Au commencement de l'hiver, le vide fait par le départ de ceux qu'avait découragés l'inondation fut comblée par l'arrivée de 150 Canadiens, jadis employés dans le Nord par la Compagnie de la Baie d'Hudson, et qui désiraient s'établir dans un endroit où les secours religieux ne leur feraient pas défaut. Mgr Provencher les accueillit à bras ouverts.

Après avoir construit un évêché, il fit, en 1830, un voyage au Canada. Il y recueillit des secours pour élever une cathédrale en pierres, plus vaste et plus solide que sa pauvre chapelle en bois; il en ramena aussi un auxiliaire précieux, M. Belcourt, qui apprit la langue des sauvages et fonda des missions chez eux.

Faute d'ouvriers, la construction de l'église n'avancait guère. Pour activer les travaux, l'évêque se mit au service des maçons. On le vit transporter la pierre et le mortier. Comme sa force était herculéenne, il soulevait des poids très lourds. Souvent il disait aux manoeuvres en leur désignant un brancard pesamment chargé de pierres: "Prenez un bout à vous deux; je porterai l'autre".

En 1832, un jeune ecclésiastique, M. Poiré, qui venait de terminer ses études à Québec, se consacra aux missions de la Rivière-Rouge. Ordonné prêtre à Saint-Boniface, il desservit la paroisse de Saint-François-Xavier. Un autre, M. Thibault, également de Québec, vint le rejoindre l'année suivante et fut chargé de donner des leçons de latin à deux fils de métis, qui ne persévérèrent pas dans leurs études, au grand regret de Mgr Provencher, qui avait, un moment, espéré trouver des vocations sacerdotales dans le pays.

Le manque de missionnaires était un grand obstacle à la diffusion de l'Évangile dans le Nord-Ouest. En 1834, des familles canadiennes, établies dans la Colombie, supplièrent l'évêque de la Rivière-Rouge de leur envoyer un prêtre. Il fut impossible d'accéder à leurs désirs, bien que le gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson eût promis toutes les facilités possibles pour le voyage. Afin de se procurer des missionnaires et les ressources dont il avait besoin, Mgr Provencher entreprit un voyage au Canada et en Europe. Des circonstances providentielles favorisèrent cette longue pérégrination. De la Rivière-Rouge à Montréal, le prélat profita des canots de la Compagnie, mis gratuitement à sa disposition. Quant aux frais du voyage en Europe, ils furent soldés par M. Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup (aujourd'hui Louiseville), qui avait voulu l'accompagner.

(A suivre)

ORDINATION DU R. P. J.-A. BRACHET, O. M. I.

Dimanche, le 28 juillet, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré le sacerdoce, dans la chapelle du Juniorat de Saint-Boniface, au R. P. Joseph-Arsène Brachet, O. M. I. Le nouveau prêtre est originaire du diocèse de Tarentaise, en France, et il a fait son noviciat et ses études théologiques au Canada. Il est venu dans l'Ouest il y a quelques années dans l'intérêt de sa santé.

Le nouvel élu du sanctuaire a célébré sa première messe à la Maison-Chapelle des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I., et le dimanche, 4 août, il a chanté sa première grand'messe à l'église du Sacré-Coeur de Winnipeg.

— La Réponse : 82, rue Bonaparte, Paris-VI.—Sommaire de juillet: l'existence de Dieu.—Apologétique au jour le jour.—Raisons d'une conversion.—Vers le catholicisme.—A propos de l'Alsace-Lorraine.

LA TAXE POUR LES ECOLES SEPARÉES

Le 31 juillet, le Conseil privé d'Angleterre a rendu un important jugement, établissant qu'en vertu des lois scolaires de la Saskatchewan, les contribuables catholiques ne peuvent pas payer leurs taxes aux écoles publiques dans un district où existe une école séparée.

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

De la Semaine Religieuse de Québec.

Le Saint Sacrifice de la Messe.—1. Avant d'offrir le Saint Sacrifice, le prêtre n'omettra pas de s'y disposer par de pieuses prières, et, après l'avoir offert, de rendre grâces à Dieu pour un si grand bienfait. (Canon 810.)

2. Le prêtre, qui va célébrer la sainte Messe, doit porter un vêtement convenable qui descende jusqu'aux talons; il doit revêtir les ornements sacrés prescrits par la liturgie de son rite. (Canon 811.)

Du servent de Messe.—Que le prêtre ne célèbre pas la Messe sans un ministre qui serve à l'autel et réponde aux prières. (Canon 813, par. 1.)

Ainsi il doit y avoir au moins un servent ou répondant. Celui qui, sans nécessité, aurait la témérité de dire la Messe sans servent, pécherait mortellement, d'après l'opinion commune.

Nous avons dit : sans nécessité; car un prêtre peut célébrer sans servent : 1. quand il s'agit de dire la Messe pour procurer le saint Viatique à un moribond; 2. lorsque, le sacrifice étant commencé, le servent se retire et laisse le prêtre seul à l'autel; il n'est pas nécessaire que le prêtre soit déjà au canon; 3. les canonistes ajoutent le cas où il est nécessaire de célébrer pour qu'une paroisse entende la Messe. Mais il paraît difficile de ne pas trouver alors un servent qui puisse assister le célébrant, lui présenter les burettes, porter le livre, et le servir dans les cérémonies. Il ne faut pas une aussi grande nécessité pour dire la Messe avec un servent qui ne sait pas répondre, que pour la dire sans servent. Mais alors le prêtre supplée les prières qui devraient être dites par le servent.

Enfin, une femme ne peut remplir cet office si ce n'est dans l'impossibilité de trouver un homme, pour une cause juste, et à condition de ne pas approcher de l'autel mais de répondre de loin. (Canon 813, par. 2.)

Des Rites et des Cérémonies de la Messe

Sous ce titre, le Code considère trois choses : la matière du Saint Sacrifice, les cérémonies de la Messe, enfin la langue liturgique du prêtre à l'autel.

A) Matière du Saint Sacrifice.—Ainsi que l'enseigne la théologie, la matière nécessaire du Saint Sacrifice est le pain et le vin auquel doit

être mélangé (en vertu d'un précepte ecclésiastique) une très petite quantité d'eau. (Canon 814.)

1. Le pain doit être de pur froment et de fabrication récente afin qu'il n'y ait aucun danger de corruption. (Canon 815, parag. 1.)—Haine (III, part. 1, q. 18) rapporte qu'à Rome, pour toutes les églises de la ville, il n'y a que deux fabricants d'hosties qui sont autorisés et qu'ils doivent faire serment en présence du Cardinal Vicaire de ne jamais vendre d'hosties qui ont été faites depuis plus de quinze jours.

Le vin doit être naturel, tiré du suc de la vigne et non corrompu. (Canon 815, parag. 2.) — D'où il suit que : a) le vin doit être pur de tout mélange. Cependant, d'après les décrets du Saint-Office du 30 juillet 1890 et du 5 août 1896, on peut ajouter au vin doux une certaine quantité d'alcool, pourvu que (a) cet alcool soit extrait du jus de la vigne, (b) ce mélange soit fait au moment de la fermentation tumultueuse, (c) le vin, après mélange fait, ne contienne pas plus de 12 pour 100 d'alcool, ou, s'il s'agit des vins doux d'Espagne, ne contienne pas plus de 18 pour 100 d'alcool.— De plus, rappelons que l'analyse chimique ne peut pas être d'une grande utilité pour juger de la pureté du vin. En effet, cette analyse nous fait connaître les éléments de la matière analysée, sans indiquer leur origine. Par conséquent, si un vin artificiel ne contient que les éléments essentiels du vin, l'analyse chimique nous dira que c'est du vin sans pouvoir nous indiquer si ce vin est naturel ou artificiel.

b) Le vin doit être non corrompu, et par conséquent, s'il était converti en vinaigre, ou s'il était complètement gâté ou corrompu, la consécration serait nulle; s'il commençait à s'aigrir ou à se corrompre, la consécration serait valide mais gravement illicite.

Cependant, Génicot nous fait remarquer qu'il ne faut pas considérer comme corrompu le vin qui subit une deuxième fermentation et que l'on peut sans scrupule se servir de vin trouble pour l'oblation du Saint Sacrifice.

Aussi l'Eglise a toujours apporté une vigilance extrême pour écarter de la matière du Saint Sacrifice tout danger d'invalidité. Le Code fait aux vicaires forains ou doyens une obligation spéciale de veiller à ce que les prêtres de leur doyenné prennent toutes les précautions voulues pour assurer la parfaite intégrité de la matière du Saint Sacrifice. (Canon 447, parag. 1, 3.)

2. En quelque lieu qu'il célèbre, le prêtre doit employer, selon que le demande le rite auquel il appartient, du pain azyme ou du pain fermenté. (Canon 816.)

Le Missel (de defectibus in celebr. Missarum occurrentibus, parag. 1, n. 3) fait observer qu'un prêtre de rite latin commettrait un péché mortel en consacrant l'Eucharistie avec du pain fermenté. Et les théologiens enseignent que même pour procurer le saint Viatique à un moribond il ne serait pas permis à un prêtre latin de consacrer avec du pain fermenté: il ne le pourrait que pour compléter le Saint Sacrifice resté inachevé.

Cependant, si un prêtre du rite latin voyage dans un pays où il n'y a que des églises catholiques du rite oriental, plusieurs théologiens prétendent que ce prêtre doit célébrer la Messe avec du pain fermenté; d'autres, avec saint Alphonse qui appelle cette opinion commune et très probable, disent que ce prêtre peut à volonté célébrer ou avec du pain azyme ou avec du pain fermenté; d'autres, avec Gasparri, soutiennent que ce prêtre doit suivre son rite et qu'il ne peut pas licitement offrir le Saint Sacrifice avec du pain fermenté.—Le Code "canonise" cette dernière doctrine, lorsqu'il affirme que le prêtre, en quelque lieu qu'il célèbre, doit employer, selon que le demande le rite auquel il appartient, du pain azyme ou du pain fermenté.

3. Il est défendu, même dans le cas d'extrême nécessité: a) de consacrer une des deux matières sans l'autre; b) de les consacrer toutes deux en dehors de la célébration de la Messe. (Canon 817.)

B) Fidélité aux rubriques.—1. Le célébrant doit se conformer exactement et religieusement aux rubriques de ses livres liturgiques; il doit prendre garde de n'ajouter, de sa propre autorité, aucune cérémonie ni aucune prière; enfin toute coutume contraire est réprochée. (Canon 818.)

2. Rapprochons de cette ordonnance le canon 2378, en vertu duquel les clercs engagés dans les ordres majeurs qui négligeraient, d'une manière grave, les rites et cérémonies ecclésiastiques et, après avoir été avertis, ne se corrigeraient pas, doivent être punis de la suspense selon le degré de la faute.

Sans doute, il ne s'agit pas ici seulement des rubriques de la Messe, mais il est certain que les rites du Saint Sacrifice sont les plus sacrés et par conséquent ceux sur lesquels il importe de veiller avec une attention toute spéciale.

C) De la langue liturgique.—Chaque prêtre doit célébrer le Saint Sacrifice dans la langue liturgique de son rite approuvé par l'Eglise. (Canon 819.)

C.-N. Gariépy, ptre.

LA MODE

FACTEUR DE RUINE FINANCIERE ET MORALE

Après quatre années d'une guerre universelle et barbare, qui a rendu l'humanité haletante sous le poids de misères indescriptibles, lorsque le deuil, les souffrances physiques et morales, la misère et la famine étirent des millions de foyers, il semble étrange que la mode, égoïste, insatiable et dissipatrice, soit encore la reine incontestée du jour.

Ni le ridicule où elle se complaisait depuis longtemps, ni l'immortalité dans laquelle elle s'enlisait toujours davantage n'ayant réussi à amoindrir son empire, on espérait que le sang et les larmes, les ruines et les décombres, le malheur et la disette, lui porteraient, pour un temps du moins, une assommade conditionnée. Déception. Malgré les carnages et le sang, les

dévastations et les hécatombes, les pleurs et les déchirements, les deuils et les mutilations, la mode continue d'afficher son insolente immoralité et son gaspillage scandaleux.

A juger notre siècle par la mode, il faut en conclure qu'il dérive vers le paganisme à une allure endiablée. Ce n'est pas assez pour le caprice tyrannique de la vogue éphémère des vêtements, des étoffes et des coupes d'être ruineux par son extravagante prodigalité, il lui faut de plus être corrupteur des moeurs par son impudence à flatter la vanité et à exciter la concupiscence. L'engouement des beaux vêtements, la rage de parures séduisantes, l'ivresse de la mode a développé un esprit de coquetterie excessive. Non seulement la modestie, l'humilité et la réserve, mais encore le bon goût, l'élégance et le bon sens ont été relégués aux oubliettes par le règne despotique d'une mode de plus en plus audacieuse, inconvenante, stupéfiante.

La mode a beau changer, c'est toujours la même chose; au lieu d'embellir elle déguise. Chapeaux énormes, ou coiffes minuscules, jupes très amples ou cruellement entravées, robes trop échancrées ou affreusement écourtées, rien n'y dénote la logique, le beau, l'art, la grâce. Il n'y a plus de simplicité dans les parures ou de vraie distinction dans les toilettes. Le caprice dirige la mode qui, avec une ingéniosité diabolique, a recours à toutes sortes d'artifices pour éblouir, fasciner, ensorceler.

Faire injure à l'esthétique, ce n'est pas assez; la mode se pose effrontément antagoniste de la vertu. Après avoir transformé la femme en statue d'ornement, en oiseau au plumage miroitant ou en poupée enfarinée, elle cherche à en faire un instrument de perversion. Par des décolletages scandaleux, par des écourtages révoltants, par des étoffes transparentes, elle outrage l'honnêteté et la décence. Sa désinvolture frise l'inconvenance et suinte la sensualité. Elle exerce son génie à déshabiller. Beaucoup de femmes et de jeunes filles, parce qu'elles se prêtent naïvement ou sottement à la chose, passent pour ce qu'elles ne sont pas!

"Le Prévoyant."

Charles Leclerc.

MARCEL DUGAS

Il y avait au Canada, (à Meyronne, Sask.), en 1914, un jeune colon français qui s'appelait Marcel Dugas. Il était parti de France en 1906. Enthousiaste, extrêmement énergique, dégoûté,—je le comprends,— de la vie sédentaire, morne et maigre, qu'il aurait pu vivre dans un bureau, il s'était juré de vaincre tout obstacle, et d'être propriétaire d'une grande ferme, de s'y marier, d'y faire souche d'honnêtes gens qui travailleraient avec lui, chez lui, en liberté. La fin de l'été et le premier automne, il les passa dans la maison d'un fermier canadien de la Saskatchewan, où il fit le rude apprentissage de la culture en pays neuf; l'hiver suivant et celui de 1908, chez un avocat de Moose-Jaw, petite ville bâtie au croisement de deux lignes du chemin de fer du Pacifique, et ce fut pour lui le second ap-

prentissage, celui de l'anglais. En mai 1909, moyennant un prix minime, il reçut enfin du gouvernement canadien la concession prévue par la loi, les 64 hectares de sol nu, inculte, qu'il se hâta d'entourer de fils de fer, pour marquer ses limites.

Macel Dugas était propriétaire, mais seul, à 80 kilomètres de toute habitation, sans autre abri que la tente de toile qu'il apportait. Mais il se dit que c'était déjà beaucoup de ne pas avoir l'avenir barré par les compétitions, de ne pas payer d'impôt,—ou si peu,—et de vivre à sa guise, et il commença de défricher, puis l'hiver approchant, il fallut bâtir la maison. Maison de troncs d'arbres, comme celles qu'il avait vues, et qu'il ne voyait plus. Dans sa charrette, ayant mis quelques provisions, il partait pour plusieurs jours, finissait par atteindre un bois, et revenait avec un chargement.

Un an plus tard, la case étant solide et le défrichement en train, il épousait une parisienne, dont le frère, lui aussi, s'était fait colon, et habitait quelque part, là-bas, dans la prairie. Ce fut le bonheur. Les récoltes commencèrent. Avec le prix du blé, on acheta de nouvelles parcelles de terre. La ferme eut bientôt cent hectares. Elle était couverte de moisson, la jeune femme élevait trois enfants, lorsque, en août 1914, on apprit que la France avait besoin de ses hommes.

La décision était dure à prendre. Elle fut immédiate. Marcel Dugas débarquait au Havre, en costume de colon, dès le 13 septembre, et rejoignait son régiment à Bernay, Eure. Sergent instructeur, cet homme d'énergie eut bien vite fait de se faire connaître comme un entraîneur. Le 1er juin 1915, il partait pour le front de guerre. La mort le guettait comme tant d'autres. Il avait pensé à elle le premier. Chrétien de race, donnant, de sa foi, cet exemple tranquille et sans forfanterie, que la vérité inspire et où elle transparait, il venait de répondre à sa soeur, qui s'inquiétait de ce départ : "Ce que Dieu fait est bien fait. Si je meurs, Madeleine, c'est que ma mort sera plus utile que ma vie".

Le 25 septembre 1915, à la tête de ses hommes, qui sortaient du bois de la Folie et marchaient à l'assaut, il fut frappé mortellement. Pendant quinze jours son corps demeura entre les lignes. Les hommes voulaient le ravoïr et l'ensevelir, parce que le sergent Dugas avait été en France très courageux, très bon, et leur ami. Trois d'entre eux, une nuit, en rampant, allèrent, sous les balles ennemies, relever le corps du sergent, qu'ils rapportèrent dans une capote. Ils l'ont inhumé dans le cimetière de Neuville-Saint-Vaast.

Je voudrais qu'on décernât la croix de guerre à ce brave, qui est venu de si loin mourir pour nous. Je voudrais que dans la ferme où la jeune veuve est restée avec ses quatre enfants,—le quatrième est né au début de 1915,—la petite croix de bronze, avec son ruban vert et rouge, fût pendue à la muraille, et qu'on pût dire aux passants de la prairie canadienne : "Voyez, celui qui bâtit de ses mains a tout quitté pour la France, et la France s'est souvenue".

René BAZIN, de l'Académie française.

VETURE ET OBLATION A LA MAISON-CHAPELLE

Le 31 juillet S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de vêture et d'oblation à la Maison-Chapelle des Missionnaires Oblates du S.-C. et de M.-I. à Saint-Boniface. Ont revêtu le saint habit les Rdes Soeurs M.-Ste-Léonie, née Amanada Brassard, de Labelle, Qué., et M.-Ste-Françoise, née Marie-Thérèse Laforce, de Southbridge, Mass. Les Rdes Soeurs M.-St-Isidore, M.-Thomas d'Aquin, M.-St-Albert, M.-Jean d'Avila, M.-Ste-Claire et M.-Louis de France ont prononcé leurs vœux perpétuels.

M. l'abbé Joseph Picod, aumônier de la maison provinciale de Saint-Boniface, a prononcé le sermon de circonstance.

A L'ACADEMIE SAINTE-MARIE

Le 5 août, Mgr A.-A. Cherrier, protonotaire apostolique et vicaire général de Winnipeg, a présidé une cérémonie de profession religieuse à l'Académie Sainte-Marie et prononcé le sermon de circonstance.

Six religieuses ont fait leurs vœux perpétuels. Ce sont les Rdes Soeurs Marie-Joséphine et M.-Elisabeth de Saint-Joseph, de l'Académie Sainte-Marie; Marie-Maximilla, du couvent de l'Immaculée-Conception; Marie-Charles et Marie du Bon-Pasteur, de l'Académie Saint-Joseph; M.-Albert du Carmel, du couvent du Sacré-Coeur.

VETURE A LA MAISON PROVINCIALE

Le 5 août, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de vêture à la maison provinciale des Rdes Soeurs Grises de Montréal à Saint-Boniface. Ont revêtu le saint habit les Rdes Soeurs Anna Ledoux, de McCreary, Man.; Anna Desmarais, de Keewatin, Ont.; Honorine Leclair, de Benson, Sask.; Martha Krause, de Gretna, Man.

MACHINES A REPASSER

Les autorités du Petit Séminaire de Saint-Boniface offrent en vente, à de bonnes conditions, trois machines à repasser fonctionnant au moyen de la gazoline. Ces machines sont en très bon état et peuvent rendre d'excellents services, surtout à la campagne. Elles sont mises en vente pour être remplacées par des machines mues par l'électricité. S'adresser à M. le Directeur.

— Dimanche, le 11 août, les fidèles de Saint-Boniface et des paroisses environnantes sont allés en pèlerinage à Sainte-Anne des Chênes en automobiles. Ils étaient au nombre d'environ 600.

DING ! DANG ! DONG !

— Sur le désir de la République chinoise, des relations diplomatiques viennent d'être établies entre la Chine et le Vatican. Tai Tcheng Ling, ancien ministre de Chine en Espagne et en Portugal, a été accrédité auprès du Saint-Siège, et le Pape a nommé Mgr Joseph Petrelli, délégué apostolique aux Philippines, nonce en Chine.

— La reprise des relations diplomatiques entre le Portugal et le Saint-Siège est aussi officiellement annoncée.

— "La Liberté" du 31 juillet a publié le texte complet du sermon prononcé par S. G. Mgr Mathieu, dans la cathédrale, le 25 juillet, à l'occasion du centenaire de l'Eglise de Saint-Boniface et du jubilé sacerdotal de S. G. Mgr l'Archevêque.

— Nous accusons réception, avec vive reconnaissance, d'un magnifique album souvenir des noces d'or sacerdotales de Mgr A.-P. Dubuc, P. D. Après avoir fondé la belle paroisse du Sacré-Coeur de Montréal et avoir pris sa retraite, le vénérable vieillard se pencha vers les orphelins et il fonda, tout près de sa résidence, le vaste orphelinat qui porte le nom de son saint patron et fait tant de bien.

— Le R. P. Joseph Blain, S. J., si bien connu au Manitoba, a été appelé à Montréal, où il remplira les fonctions de Père spirituel au scolasticat de l'Immaculée-Conception. Il était venu à Saint-Boniface, dès 1885, au moment où la Compagnie de Jésus prit la direction du collège. Il y fut constamment attaché depuis, à l'exception de ses années d'études théologiques. Il a fait ici une oeuvre remarquable et y a enseigné les sciences physiques avec grand succès. Son activité rayonnait dans maintes sphères et lui a permis de faire beaucoup de bien. Aussi son souvenir vivra-t-il longtemps dans notre province.

— Le 17 juillet, le R. P. A. Lemarchand, O. M. I., curé de Saint-Albert, Alta., a célébré ses noces d'argent sacerdotales. Nous joignons nos félicitations et nos bons souhaits à ceux de ses paroissiens et de ses amis de l'Alberta.

— M. l'abbé N. Deslandes, ancien directeur du Petit Séminaire de Saint-Boniface, est parti pour Gravelbourg pour prendre la direction du collège classique, qui s'y ouvrira en septembre. Nous parlerons, dans notre prochain numéro, des merveilleux développements de cette jeune paroisse canadienne-française.

R. I. P.

— Le R. P. Olympe Joly, provincial des Clercs de Saint-Viateur, décedé à Montréal.

— M. le chanoine L.-T. Proulx, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, décedé à Saint-Hyacinthe.

— M. l'abbé Jules Thibault, S. S., aumônier de la maison mère des Rdes Soeurs Grises et ancien professeur de Mgr Langevin, décedé à Montréal.